



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMND

Le 25 novembre 2015 à 19h00 – ST QUENTIN FALLAVIER

• Nombre de membres en exercice : 103 titulaires / 68 suppléants

PRESENTS les délégués et suppléants de :

- *Communes membres de la CA Porte de l'Isère (30)*
- *Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (9)*
- *Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (12)*
- *Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (11)*
- *Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (11)*

1 pouvoir déposé

Présents : 73

Votants : 74

Diffusion du compte rendu

- Au domicile de chaque délégué titulaire et suppléant
- Aux maires des 68 communes
- Au président de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère
- Au président de la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné
- Au président de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais
- Au président de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu
- Au président de la Communauté de Communes de La Vallée de l'Hien

Après vérification du quorum, Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, président ouvre la séance.

Monsieur Jean BOSCH est désigné secrétaire de séance.

INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Monsieur le président communique à l'assemblée délibérante une information sur la fin de détachement sur emploi fonctionnel du directeur général des services (voir annexe en compte rendu).

ORDRE DU JOUR

I – ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2015

- Le compte rendu a été transmis en octobre aux délégués
- Les délibérations sont en ligne sur le site [www.smnd.fr/le syndicat/la vie administrative/les délibérations](http://www.smnd.fr/le_syndicat/la_vie_administrative/les_deliberations)
- Le compte rendu est adopté à l'unanimité

II – DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU

① - Bureau du 03 novembre 2015

N° 15-45 : Attribution marché colonnes apport volontaire

Le marché actuel arrivant à échéance au 31/12/2015, une nouvelle procédure d'appel d'offres a été lancée pour la fourniture de colonnes d'apport volontaire afin de répondre aux besoins de fonctionnement de la collecte sélective.

Ce marché à bons de commande pour une durée de 4 ans se décompose en 3 lots :

- ◆ Lot n° 1 : Fourniture de colonnes aériennes de 4m³
- ◆ Lot n° 2 : Fourniture de colonnes enterrées de 4m³
- ◆ Lot n° 3 : Fourniture de colonnes aériennes de 2m³

A l'issue de la procédure de consultation, et de dépouillement des offres, la commission d'appel d'offres a proposé de retenir les prestataires suivants :

- ◆ **LOT N° 1 : Société TEMACO**

COLONNE	PRIX UNITAIRE EN € HT
Colonne de verre insonorisée de 4m ³	949,00
Colonne emballages ou papiers journaux de 4m ³	908,00
Corbeille	89,00

Soit un montant estimatif annuel de 56 805,00 € HT, soit 68 166,00 € TTC

♦ **LOT N° 2 : Société ASTECH**

FOURNITURE DE COLONNE	PRIX UNITAIRE EN € HT
Colonne enterrée insonorisée pour le verre de 4m ³	4 943,00
Colonne enterrée pour les emballages ou papiers journaux de 4m ³	4 804,00
Colonne enterrée pour les ordures ménagères de 4m ³	5 154,00
Montant unitaire pose d'une colonne	285,00

Soit un montant estimatif annuel de 210 200,00 € HT, soit 252 240,00 € TTC

♦ **LOT N° 3 : Société UTPM**

COLONNE	PRIX UNITAIRE EN € HT
Colonne de verre insonorisée de 2m ³	779,00
Colonne emballages ou papiers journaux de 2m ³	704,00

Soit un montant estimatif annuel de 15 130,00 € HT, soit 18 156,00 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.

N° 15-46 : Attribution marché de transport, tri et traitement des DMS

Ce marché concerne le transport, le tri et le traitement des déchets ménagers spéciaux, non pris en charge par la filière Eco-DDS, issus des déchèteries.

Le marché est conclu pour une durée de 3 ans ferme.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a décidé de retenir la candidature suivante :

Société SARPI pour les prix unitaires suivants :

LOCATION CONTENANTS

Désignation	PUHT € / mois	PUTTC € / mois
Caisse palette avec couvercle	0	0
Caisse 60 L	0	0
Fût 200l	0	0

TRANSPORT

Désignation	PUHT € / mois	PUTTC € / mois
Prix à la tonne	100,00	110,00

TRAITEMENT

Désignation	PUHT € / tonne avec TGAP	PT TTC € /tonne
Solides organiques	390,00	429,00
Liquides organiques	390,00	429,00
Bases	850,00	935,00
Acides	850,00	935,00
Produits phytosanitaires	961,02	1 057,12
Aérosols	861,02	947,12
Huile de friture	0,00	0,00
Bouteilles de gaz	661,02	727,12
Extincteurs	711,02	782,12
Produits de laboratoire	2 511,02	2 762,12
Appareils contenant du mercure	4 811,02	5 292,12
Radiographies	0,00	0,00
Produits non identifiés	1 400,00	1 400,00
Filtres à huile	351,02	386,12

Le montant estimatif annuel s'établit donc à 57 128,67 € HT, soit 62 841,54 € TTC

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.

N° 15-47 : Attribution marché déchets encombrants des déchèteries

Ce marché concerne la mise à disposition, l'enlèvement de bennes et le traitement des déchets encombrants des déchèteries du territoire du SMND. Ce marché est passé pour une durée de 2 ans.

A l'issue de ses réunions, la commission d'appel d'offres a proposé les décisions d'attributions suivantes :

♦ LOT N° 1 - Déchèterie de Villefontaine

La société **DELAUZUN SOVIRI** a été retenue selon les prix unitaires suivants :

- Mise à disposition d'une benne de 30m3 = 30,00 € HT/mois
- Enlèvement d'une benne de 30m3 = 80,00 € HT/enlèvement
- Traitement des encombrants (site 1) = 98,00 € HT + TGAP 0,00 € HT
- Traitement des encombrants (site 2) = 93,89 € HT + TGAP 4,11 € HT

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 221 280,00 € HT soit 243 408,00 € TTC

♦ LOT N° 2 - Déchèterie de Valencin

La société **DELAUZUN SOVIRI** a été retenue selon les prix unitaires suivants :

- Mise à disposition d'une benne de 30m3 = 30,00 € HT/mois
- Enlèvement d'une benne de 30m3 = 80,00 € HT/enlèvement
- Traitement des encombrants (site 1) = 98,00 € HT + TGAP 0,00 € HT
- Traitement des encombrants (site 2) = 93,89 € HT + TGAP 4,11 € HT

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 133 320,00 € HT soit 146 652,00 € TTC

♦ LOT N° 3 - Déchèterie de St Quentin Fallavier

La société **DELAUZUN SOVIRI** a été retenue selon les prix unitaires suivants :

- Mise à disposition d'une benne de 30m3 = 30,00 € HT/mois
- Enlèvement d'une benne de 30m3 = 80,00 € HT/enlèvement
- Traitement des encombrants (site 1) = 98,00 € HT + TGAP 0,00 € HT
- Traitement des encombrants (site 2) = 93,89 € HT + TGAP 4,11 € HT

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 65 900,00 € HT soit 72 490,00 € TTC

♦ LOT N° 4 - Déchèterie de St Georges d'Espéranche

La société **DELAUZUN SOVIRI** a été retenue selon les prix unitaires suivants :

- Mise à disposition d'une benne de 30m3 = 30,00 € HT/mois
- Enlèvement d'une benne de 30m3 = 80,00 € HT/enlèvement
- Traitement des encombrants (site 1) = 98,00 € HT + TGAP 0,00 € HT
- Traitement des encombrants (site 2) = 93,89 € HT + TGAP 4,11 € HT

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 44 800,00 € HT soit 49 280,00 € TTC

♦ **LOT N° 5 - Déchèterie de Bourgoin-Jallieu**

La société **VEOLIA** a été retenue selon les prix unitaires suivants :

- Mise à disposition d'un caisson de 30m3 = 98,50 € HT/mois
- Enlèvement d'un caisson de 30m3 = 109,51 € HT/enlèvement
- Mise à disposition d'une benne de 30m3 = 69,00 € HT/mois
- Enlèvement d'une benne de 30m3 = 109,51 € HT/enlèvement
- Traitement des encombrants (site 1) = 67,50 € HT + TGAP 20,00 € HT

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 202 648,21 € HT soit 222 913,03 € TTC

♦ **LOT N° 6 - Déchèterie de St Romain de Jalionas**

La société **GOVERNAYRE** a été retenue selon les prix unitaires suivants :

- Mise à disposition d'une benne de 30m3 = 17,00 € HT/mois
- Enlèvement d'une benne de 30m3 = 70,00€ HT/enlèvement
- Traitement des encombrants (site 1) = 77,00 € HT + TGAP 20,00 € HT

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 247 622,00 € HT soit 272 428,20 € TTC

♦ **LOT N° 7 - Traitement des déchets encombrants transportés par le SMND**

La société **SITA** a été retenue selon les prix unitaires suivants :

- Traitement des encombrants (site 1) = 68,50 € HT + TGAP 20,00 € TTC
- Traitement des encombrants (site 2) = 80,00 € HT + TGAP 20,00 € TTC
- Traitement des encombrants (site 3) = 68,50€ HT + TGAP 20,00 € TTC

Le montant annuel estimatif du marché s'élève à 923 850,00 € HT soit 1 016 235,00 € TTC

Le montant global annuel du marché s'élève donc à 1 839 460,21 € HT soit 2 023 406,23 € TTC.

Il est donc proposé d'autoriser le président à signer ce marché.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.

N° 15-48 : Fourniture et pose de garde-corps, de panneaux de signalétique pour les déchèteries

Le présent marché concerne la fourniture et pose de garde-corps et de panneaux de signalétique pour les déchèteries.

Ce marché s'inscrit dans le projet de mise aux normes de l'ensemble des déchèteries de notre territoire. Quatre des 20 déchèteries de notre territoire sont déjà en partie, ou complètement équipées.

Il concerne la fourniture et pose de garde-corps contre le risque de chutes et la fourniture et pose de panneaux de signalétique permettant d'indiquer aux usagers les consignes de tri et les exutoires des déchets collectés.

Les prestations prévues au marché constituent la base minimale pour adapter nos équipements pour respecter de manière urgente la réglementation compte tenu des accidents qui se sont déjà produits sur les déchèteries.

Les solutions techniques retenues pourront éventuellement évoluer par la suite en fonction du choix et des budgets des intercommunalités en terme d'amélioration de l'accessibilité des usagers.

Le présent marché est passé par appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 33 et 57 du Code des Marchés Publics.

Ce marché est composé de 4 lots dont le descriptif détaillé figure au CCTP de chaque lot :

- Lot n°1 : Fourniture et pose de garde-corps sur les déchèteries de Colombier-Saugnieu, Jons, St Laurent de Mure, Roche, St Georges d'Espéranche, Villefontaine, St Quentin Fallavier, l'Isle d'Abeau, Satolas et Bonce.
- Lot n°2 : Fourniture et pose de garde-corps sur les déchèteries de La Balme les Grottes, Optevoz, St Romain de Jalionas, Ruy Montceau, Nivolas Vermelle, Biol et Chateaufvilain.
- Lot n°3 : Fourniture et pose de panneaux de signalétique sur les déchèteries de Colombier Saugnieu, Jons, St Laurent de Mure, Roche, St Georges d'Espéranche, St Quentin Fallavier, Satolas et Bonce.
- Lot n°4 : Fourniture et pose de panneaux de signalétique sur les déchèteries de Optevoz, St Romain de Jalionas, Nivolas Vermelle, Biol et Chateaufvilain.

Le marché est rémunéré au moyen de prix unitaires, fixés au bordereau des prix unitaires, appliqués aux quantités réellement exécutées et tenant compte de toutes les obligations prévues au CCTP.

A l'issue de la procédure et de ses réunions, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les différents lots comme suit avec les prix unitaires suivants par lot :

LOT N° 1

Le lot n° 1 est attribué à la société **BSM** selon les prix unitaires suivants :

❖ Déchèterie de Villefontaine

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	206,54
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	125,04
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,65
GARDE CORPS SIGNALETIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	52,65
TOTAL :		12 432,95

Soit un montant total TTC estimatif de : **14 919,54 €**

❖ Déchèterie de St Laurent de Mure

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		11 249,05

Soit un montant total TTC estimatif de : 13 498,86 €

❖ Déchèterie de Colombier-Saugnieu

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		10 686,44

Soit un montant total TTC estimatif de : 12 823,73 €

❖ Déchèterie de Jons

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		8 349,44

Soit un montant total TTC estimatif de : 10 019,33 €

❖ Déchèterie de St Georges d'Espéranche

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALETIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		7 532,07

Soit un montant total TTC estimatif de : 9 038,49 €

❖ Déchèterie de Roche

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALETIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		8 011,24

Soit un montant total TTC estimatif de : 9 613,49 €

❖ Déchèterie de L'Isle d'Abeau

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALETIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		7 738,66

Soit un montant total TTC estimatif de : 9 286,39 €

❖ Déchèterie de St Quentin Fallavier

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALETIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		5 473,26

Soit un montant total TTC estimatif de : 6 567,92 €

❖ Déchèterie de Satolas et Bonce

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	129,49
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	79,92
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	52,56
GARDE CORPS SIGNALETIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	65,42
TOTAL :		5 928,90

Soit un montant total TTC estimatif de : 7 114,68 €

Le montant estimatif global du lot n° 1 s'établit à 92 882,42 € TTC

LOT N° 2

Le lot n° 2 est attribué à la société **CSMAD** selon les prix unitaires suivants :

❖ Déchèterie de St Romain de Jalionas

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	124,40
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	126,80
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	108,20
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	198,20
TOTAL :		11 680,69

Soit un montant total TTC estimatif de : **14 016,82 €**

❖ Déchèterie de La Balme les Grottes

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	124,40
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	126,80
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	108,20
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	198,20
TOTAL :		12 762,83

Soit un montant total TTC estimatif de : **15 315,39 €**

❖ Déchèterie d'Optevoz

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	124,40
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	126,80
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	108,20
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	198,20
TOTAL :		12 863,76

Soit un montant total TTC estimatif de : **15 436,51 €**

❖ Déchèterie de Nivolas Vermelle

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	124,40
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	126,80
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	108,20
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	198,20
TOTAL :		15 878,08

Soit un montant total TTC estimatif de : 19 053,69 €

❖ Déchèterie de Ruy Montceau

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	124,40
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	126,80
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	108,20
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	198,20
TOTAL:		8 738,73

Soit un montant total TTC estimatif de : 10 486,48 €

❖ Déchèterie de Châteauvillain

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	124,40
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	126,80
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	108,20
GARDE CORPS SIGNALÉTIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	198,20
TOTAL :		7 863,44

Soit un montant total TTC estimatif de : 9 436,13 €

❖ Déchèterie de Biol

	Prestations	Prix unitaire HT/€ ml
GARDE CORPS HAUTS	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 150cm	124,40
GARDE CORPS VIDAGE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 110cm	126,80
BAVETTES	Fourniture et pose de bavettes fixées sur le garde-corps de vidage	108,20
GARDE CORPS SIGNALETIQUE	Fourniture et pose de garde-corps d'une hauteur finale de 68 cm	198,20
TOTAL :		11 562,27

Soit un montant total TTC estimatif de : 13 874,72 €

Le montant estimatif global du lot n° 2 s'établit à 97 619,76 € TTC

LOT N° 3

Le lot n° 3 est attribué à la société **JS CONCEPT** selon les prix unitaires suivants :

❖ **Déchèterie de St Quentin Fallavier**

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau matériau (sur poteau existant)	92,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 308,00
TOTAL :.....	3 388,25

Soit un montant total TTC estimatif de : 4 065,90 €

❖ **Déchèterie de St Laurent de Mure**

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau mural composite	18,00
Panneau amovible	92,00
Panneau mural déchets toxiques	70,00
Panneau mural adhésif accès interdit au public	82,75
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 886,00
TOTAL :.....	4 757,75

Soit un montant total TTC estimatif de : 5 709,30 €

❖ Déchèterie de St Georges d'Espérance

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau mural composite	35,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 726,00
TOTAL :.....	4 269,75

Soit un montant total TTC estimatif de : 5 123,70 €

❖ Déchèterie de Satolas et Bonce

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 318,00
TOTAL :.....	3 194,25

Soit un montant total TTC estimatif de : 3 833,10 €

❖ Déchèterie de Roche

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau composite	35,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 362,00
TOTAL :.....	3 917,25

Soit un montant total TTC estimatif de : 4 700,70 €

❖ Déchèterie de Jons

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau composite	35,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 496,00
TOTAL :.....	3 772,25

Soit un montant total TTC estimatif de : 4 526,70 €

❖ Déchèterie de Colombier Saugnieu

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau composite	35,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 572,00
TOTAL :.....	4 419,25

Soit un montant total TTC estimatif de : 5 303,10 €

Le montant estimatif global du lot n° 3 s'établit à 33 262,50 € TTC

LOT N° 4

Le lot n° 4 est attribué à la société **JS CONCEPT** selon les prix unitaires suivants :

❖ **Déchèterie de St Romain de Jalionas**

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton 600*2000	130,00
Panneau matériau + massif béton 400*1000	100,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau mural composite aluminium accès interdit au public	35,00
Panneau numérotation recto	13,25
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Panneau directionnel composite aluminium	100,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 748,00
TOTAL :.....	4 351,00

Soit un montant total TTC estimatif de : **5 221,20 €**

❖ **Déchèterie de Biol**

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau mural composite aluminium accès interdit au public	35,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 708,00
TOTAL :.....	4 286,00

Soit un montant total TTC estimatif de : **5 143,20 €**

❖ Déchèterie de Châteauvillain

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau mural composite aluminium accès interdit au public	35,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 408,00
TOTAL :.....	3 394,25

Soit un montant total TTC estimatif de : 4 073,10 €

❖ Déchèterie de Nivolas Vermelle

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau 5000 mm	152,00
Panneau matériau + poteau 4700 mm	152,00
Panneau matériau + massif béton	130,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau mural composite aluminium accès interdit au public	35,00
Panneau directionnel composite aluminium	100,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 800,00
TOTAL :.....	4 645,25

Soit un montant total TTC estimatif de : 5 574,30 €

❖ Déchèterie d'Optevoz

Prestations	Prix unitaire HT/€
Panneau d'entrée + poteaux	320,00
Panneau matériau + poteau	152,00
Panneau matériau + massif béton 600*2000	130,00
Panneau matériau + massif béton 400*1000	100,00
Panneau amovible	70,00
Panneau mural déchets toxiques	82,75
Panneau mural adhésif accès interdit au public	18,00
Panneau mural composite aluminium accès interdit au public	35,00
Panneau numérotation recto	13,50
Panneau numérotation recto-verso	27,00
Panneau directionnel composite aluminium + massif béton	100,00
Forfait pose et fixation de l'ensemble de la signalétique	1 792,00
TOTAL :.....	4 370,75

Soit un montant total TTC estimatif de : 5 244,90 €

Le montant global estimatif du lot n° 4 s'établit à 25 257,00 € TTC

Il est demandé d'autoriser le président à signer le marché.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.

N° 15-49 : Régime indemnitaire du cadre d'emploi des attachés

Dans l'attente de la mise en place du nouveau régime indemnitaire concernant l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, et compte tenu de la nouvelle organisation de la collectivité, il convient de préciser le régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux en vigueur dans la collectivité.

Conformément au décret du 30 décembre 2010, les agents du cadre d'emplois des attachés peuvent bénéficier d'une prime de fonction et de résultats.

Cette prime comprend deux parts :

- ♦ Une part « fonctionnelle » tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise, et des sujétions spéciales.
- ♦ Une part « résultats » liée aux résultats de la procédure d'évaluation individuelle, et à la manière de servir.

Il est donc proposé de préciser les critères suivants pour notre collectivité :

1) – Critères part fonctionnelle

Modulation du coefficient multiplicateur au montant de référence en fonction des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales.

- Agent de cadre d'emplois exerçant les fonctions de DGS : coefficient 6
- Autres agents du cadre d'emplois : coefficient 4

Le versement est mensuel

2) – Critères part résultats individuels

Modulation du coefficient multiplicateur compris entre 0 et 6 du montant de référence.

Le coefficient individuel est déterminé annuellement par l'autorité territoriale au vu des résultats de la procédure d'évaluation individuelle et de la manière de servir. Il est actualisé au 1^{er} juillet de chaque année selon les procédures de l'année précédente et fait l'objet d'un arrêté individuel.

Le versement est mensuel.

La Présente délibération a été adoptée à l'unanimité par le bureau.

III – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2 – BP 2015

Madame BIDARD, vice-présidente expose :

Cette décision modificative N°2 a pour objectif l'ajustement des crédits, afin que l'exécution comptable 2015 soit la plus précise possible.

Les prévisions budgétaires (en positif comme en négatif) sont estimées en tenant compte des crédits nécessaires pour terminer l'exercice.

Les propositions sont les suivantes

Dépenses		Recettes	
Section d'investissement			
Article	Montant	Article	Montant
2313 Régularisation sur avances	60 000	238 Avances et acomptes versés	60 000
total	60 000	total	60 000
Section de fonctionnement			
60224 Fournitures administratives	549	70 613 Abonnement pour enlèvement des déchets industriels	30 000

60228 Autres fournitures consommables	160	7078 Autres marchandises	- 25 000
605 Achats de matériel	885	7088 Autres produits d'activités annexes	- 12 000
60618 Autres fournitures non stockables	-10 000		
60622 Carburant	- 200 000	70 Produits des services (total)	- 7000
60628 Autres fournitures non stockées	- 50 000		
60621 Combustibles	- 5000		
60632 Fourniture de petit équipement	100 000		
60636 Vêtements de travail	20 000		
611 Contrats de prestations de services	200 000		
6132 Locations immobilières	3000		
6135 Locations mobilières	28 000		
61522 Bâtiments	1500		
61551 Matériel Roulant	-25 000		
6156 Maintenance	1500		
6184 Versement à des organismes de formation	10 000		
6226 Honoraires	50 000		
6231 Annonces et insertions	1200		
6232 Fêtes et cérémonies	- 2000		
6236 Catalogues et imprimés	- 1000		
6261 Frais d'affranchissement	150		
6262 Frais de télécommunications	8500		
63512 taxes foncières	6600		
6355 Taxes et impôts sur les véhicules	- 4000		

6358 Autres droits	1000		
011 Charges à caractère général (total)	136 044		
012 Charges de personnel	41 000		
65 Indemnités	- 30 000		
6533 Cotisations retraite	- 1000		
6534 Cotisation SS	289		
65738 Autres organismes publics	- 10 000		
65 Autres charges de gestion courante (total)	- 40 711		
67 Charges exceptionnelles	1 000		
68 Dotations provisions pour risque et charges	150 000		
022 Dépenses imprévues	- 294 333		
Total Dépenses	- 7 000		

Quelques commentaires sur des articles :

Le chapitre 011 « Charges à caractère général » augmente de 136 044 € ; le projet de DM tient compte des articles qu'il faut abonder, comme les vêtements de travail ou les fournitures de petit équipement (bacs contenant), mais aussi ceux qu'il est possible de réduire, comme le carburant (en raison de la baisse du coût du gazole mais aussi de la gestion rigoureuse par l'atelier)

L'augmentation au chapitre 012 « Charges de personnel », qui tient compte de l'arrivée du responsable budgétaire est diminué par le budget alloué aux indemnités d'élus, en raison de la diminution du nombre de VP

Les crédits nouveaux sont également financés par une réduction du montant des « charges imprévues ».

Par ailleurs, il est tenu compte d'une prévision de diminution des recettes (à confirmer ou non en fin d'année), notamment la revente de matériaux (diminution du prix de la ferraille).
Le budget d'investissement tient compte d'opérations d'ordres, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité

IV – ADOPTION ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT POUR 2016

Madame BIDARD, vice-présidente expose :

Afin de pouvoir assurer la continuité du service pour le paiement des dépenses d'investissement, le code général des collectivités territoriales donne la possibilité d'autoriser le président à engager,

liquider et mandater ces dépenses d'investissement en 2016 dans la limite d'un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu que le vote du budget interviendra tardivement, je vous demande d'autoriser le président, conformément à l'article L612-1 du CGCT, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite exprimée ci-dessus, en dehors des dépenses liées au remboursement de la dette, soit :

CHAPITRE	CREDITS 2015	AUTORISATIONS 2016
21 – Immobilisations corporelles	1 461 586,57	365 396,00
23 – Immobilisations en cours	2 655 893,66	663 973,00
TOTAL	4 117 480,23	1 029 369,00

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité

V – COMPLEMENT CONTRIBUTIONS 2015

Madame BIDARD, vice-présidente expose :

Conformément aux décisions prises précédemment, et à la programmation prévue dans le budget 2015, l'installation des conteneurs enterrés se poursuit sur différentes communes, après sélection des dossiers, en fonction de l'intérêt de ceux-ci, et des contraintes budgétaires du SMND.

Il est rappelé que pour les conteneurs enterrés ordures ménagères, une contribution est demandée aux collectivités. Compte tenu des éléments qui seront installés prochainement, il est donc demandé les contributions suivantes, en complément de celles déjà incluses dans nos précédentes délibérations.

DEMANDEUR	QTE	ADRESSE	COUT HT
COMMUNE DE BOURGOIN J.	1	Parking Champfleuri BJ	5 737,00 €
COMMUNE DE MORAS	1	Salle des Fêtes	5 737,00 €

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité

VI – PROLONGATION CONVENTIONS AVEC LE SICTOM DE MORESTEL

Monsieur LOVET, vice-président expose :

Compte tenu des découpages territoriaux et de l'intérêt des usagers à fréquenter les déchèteries au plus près de leur domicile, diverses conventions ont été conclues en 2003 avec le SICTOM de Morestel.

Ces conventions se sont adaptées en fonction de l'ouverture progressive des équipements sur le secteur de la CCIC

Ces accords concernent :

- L'accueil d'une partie des habitants de Soleymieu, à la déchèterie de Passins
- L'accueil d'une partie des habitants de St Savin à la déchèterie de St Chef
- L'accueil des habitants de St Marcel Bel Accueil, aux déchèteries de l'Isle d'Abeau et Panossas

Je vous propose d'autoriser le Président à prolonger ces conventions avec le SICTOM pour l'année 2016, afin d'assurer la continuité de ces services.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité

VII – PROLONGATION CONVENTION AVEC LA VILLE DE BOURGOIN JALLIEU

Monsieur BOSCH, vice-président expose :

Suite à l'adhésion de Bourgoin Jallieu au SMND, vous avez autorisés le président à signer une convention permettant la réalisation de diverses prestations pour le compte de cette collectivité, (interventions foires et marché, apport à l'usine d'incinération, nettoyage d'espaces publics,...).

Je vous propose d'autoriser le président à reconduire cette convention pour l'année prochaine.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité

VIII – MODIFICATION PERIMETRE SMND – RATTACHEMENT DE TIGNIEU-JAMEYZIEU

Monsieur BOSCH, vice-président expose :

Par arrêté du 16 avril 2013, le préfet de l'Isère a intégré la commune de Tignieu Jamezyieu dans le périmètre de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu à compter du 1^{er} janvier 2014. Dans cette première configuration la Communauté de Communes agissait en représentation – substitution de la commune au sein du SIVOM de Pont de Chéruy pour la compétence « déchets ménagers ».

Par arrêté du 22 juillet 2015, le préfet de l'Isère a prononcé le retrait de la Communauté de Communes du Syndicat Mixte de Pont de Chéruy, emportant retrait de la commune de Tignieu de ce syndicat à compter du 1^{er} janvier 2016.

En conséquence de ces actes, et compte tenu de la délégation de compétence de la communauté de Communes au Syndicat Mixte Nord Dauphiné, il convient pour notre structure d'intégrer la problématique du fonctionnement du service sur la commune de Tignieu Jamezyieu à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les modalités pratiques sont actuellement travaillées par les différentes structures concernées.

Il vous est donc demandé pour permettre l'intégration de la commune de Tignieu Jamezyieu :

- de constater la modification du périmètre géographique du SMND
- de constater la modification de la représentativité de la Communauté de Communes de l'Isle Crémieu au sein du SMND, conformément aux règles fixées par les statuts.
- d'autoriser le président à prendre toutes les décisions et à signer tous documents (contrats, conventions,...) pour permettre la continuité du service à compter du 1^{er} janvier 2016 sur la commune de Tignieu Jamezyieu.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité

IX – QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ Présentation de M. GEHIN, responsable gestion budgétaire et financière.
- ⇒ Dossier garde-corps : les installations prévues correspondent à une mise aux normes avec la réglementation en vigueur. Le système pourra être perfectible dans le temps en fonction des possibilités financières et des choix des intercommunalités.
- ⇒ Accessibilité aux bennes et aux conteneurs pour les personnes à mobilité réduite : l'accessibilité aux bennes peut se faire avec l'aide des agents de déchèteries. Pour les conteneurs, la question est prise en compte. Un recensement sera à effectuer pour pouvoir apporter des réponses.
- ⇒ Déchèteries : Un travail de réflexion important est en cours sur les contrôles d'accès, la facturation, les fermetures anticipées,.....Deux réunions de travail sont programmées, avec le CHSCT le 07 décembre 2015 et en bureau le 09 décembre 2015.
- ⇒ Travail du service communication : bilan d'activités, et intervention à la CAPI le 28 novembre 2015.
- ⇒ Déchèterie de Valencin : sécurisation de la départementale.

X – DATE PROCHAINE REUNION

Le prochain comité syndical aura lieu le :

Mercredi 27 janvier 2016 à 19h00 à

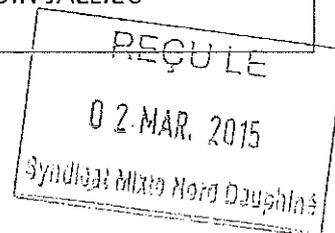
Lieu à définir (prise en charge du « pot » par le SMND)

Jean-Pierre JOURDAIN,
Président



SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

VILLE DE BOURGOIN JALLIEU
1 rue de l'Hôtel de Ville
38300 BOURGOIN JALLIEU



AVENANT N° 7

A LA CONVENTION SIGNÉE LE 18 AVRIL 2005 POUR DES PRESTATIONS

DE MAINTENANCE ET NETTOYAGE DES ESPACES PUBLICS

DE LA VILLE DE BOURGOIN-JALLIEU PAR LE SMND

ENTRE LES SOUSSIGNES:

La ville de BOURGOIN JALLIEU, domiciliée 1 rue de l'Hôtel de Ville – 38300 BOURGOIN JALLIEU, représentée par Madame Emmanuelle SPADONE, conseillère municipale déléguée à la propreté, agissant en vertu d'une délibération du conseil municipal.

Et :

Le Syndicat Mixte Nord Dauphiné domicilié 1180 Chemin de Rajat à HEYRIEUX, représenté par son Président, Monsieur Henri LEVY

Considérant :

- ♦ La nécessité de reconduire la collaboration entre les parties, il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Durée de la convention

La convention est prolongée pour l'année 2015

Article 2 : Coût de la convention

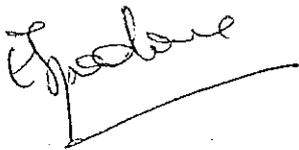
Les prestations réalisées seront facturées à la Ville sur la base des tarifs d'heure de collecte des ordures et de tonnage de traitement des déchets votés annuellement par la Comité Syndical du SMND et sur la base des conditions fixées par le SITOM Nord Isère.

Article 3 : Autres dispositions

Les autres dispositions stipulées dans la convention initiale du 18 avril 2005 et ses avenants successifs, restent inchangées.

Fait à Bourgoin Jallieu , le 01/07/2015

« Pour la ville de Bourgoin Jallieu
Pour le Maire et par délégation,
La conseillère municipale
Mme Emmanuelle SPADONE »



Pour le SMND
Le Président
H. LEVY

